

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

(Convocation du 19 mai 2020)

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BAZIRE, Maire.

Etaients présents : D. BAZIRE, P. DESQUESNES, V. DESHOGUES, I. DUBOIS, F. FRANCOIS, T. GADENNE, T. GIARD, J. HATEY, C. LAZARO, M. LERENDU, B. LETENNEUR, H. NOEL, F. QUATANNENS, F. ROGER, W. THEBAULT

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : F. QUATANNENS.

1. ELECTION DU MAIRE

• Installation du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le vingt-mai, à vingt heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du quinze mars deux mil vingt, se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel BAZIRE, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux.

Monsieur Philippe DESQUESNES, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

• Election du Maire

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Monsieur Philippe DESQUESNES se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Bulletin blanc : 1
- Philippe DESQUESNES : 14 voix

Monsieur Philippe DESQUESNES, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire, et immédiatement installé dans ses fonctions.

2. ELECTION DES ADJOINTS

• Fixation du nombre des Adjointes

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. Il détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'Adjoints.

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, décide, à l'unanimité, la création de 4 postes d'Adjoints au Maire.

- **Election des Adjoint**

VU, la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoint à 4,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des Adjoint intervient dans les mêmes conditions que celle du Maire. Les Adjoint prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Election du Premier Adjoint :

Monsieur Daniel BAZIRE se porte candidat comme Premier Adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Bulletin blanc : 1
- Daniel BAZIRE : 14 voix

Monsieur Daniel BAZIRE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Premier Adjoint.

Election du Deuxième Adjoint :

Monsieur Thierry GIARD se porte candidat comme Deuxième Adjoint.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Bulletin blanc : 1
- Thierry GIARD : 14 voix

Monsieur Thierry GIARD, ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Deuxième Adjoint.

Election du Troisième Adjoint :

Monsieur Thierry GADENNE se porte candidat comme Troisième Adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Bulletin blanc : 1
- Thierry GADENNE : 14 voix

Monsieur Thierry GADENNE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Troisième Adjoint.

Election du Quatrième Adjoint :

Madame Isabelle DUBOIS se porte candidat comme Quatrième Adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Bulletins blancs : 1
- Isabelle DUBOIS : 14 voix

Madame Isabelle DUBOIS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Quatrième Adjoint.

Séance levée à 20 heures et 45 minutes.

Le Maire,



Philippe DESQUESNES